



Collaboration intercantonale dans l'Arc jurassien

Santé : réflexions à l'échelle BEJUNE

Les trois conseillers d'Etat en charge de la santé des cantons de Berne, Neuchâtel et du Jura se sont réunis récemment à la Clinique Le Noirmont (JU) pour faire le point sur les collaborations entre les trois cantons dans le domaine sanitaire, et réfléchir ensemble à la façon d'aborder certains enjeux majeurs qui se profilent, en particulier dans le domaine de la planification hospitalière. C'est la première fois qu'une telle rencontre a lieu.

Au cours de la réunion, les conseillers d'Etat Roland Debély (Neuchâtel), Philippe Perrenoud (Berne) et Philippe Receveur (Jura) ont abordé les questions de planification hospitalière, notamment la planification intercantonale entre Berne et le Jura, à l'étude depuis peu, mais aussi la planification au sein du canton de Neuchâtel. Le fédéralisme entraîne pour chaque canton une prise en considération de ses propres besoins. La révision de la LAMal sur le financement hospitalier les obligera cependant à des collaborations jusqu'ici inhabituelles. Des enjeux majeurs attendent les cantons dans ce domaine dans les années à venir et il s'agit de les anticiper à l'échelle régionale.

L'impact éventuel d'un nouveau plan hospitalier neuchâtelois sur la convention JU-NE de libre accès au site de La Chaux-de-Fonds pour les habitants des Franches-Montagnes a été évoqué, de même que diverses hypothèses de collaborations accrues entre les sites de Saint-Imier et de La Chaux-de-Fonds. Une réalisation concrète de cette volonté de collaboration intercantonale est la création de services de soins palliatifs en collaboration avec la Chrysalide à La Chaux-de-Fonds.

Les cantons de Neuchâtel et du Jura se sont également associés pour créer un Centre intercantonal de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Ils sont par ailleurs disposés à accueillir le canton de Berne, pour offrir les prestations du Centre de dépistage aux femmes du Jura bernois. A ce propos, les trois cantons ont accueilli avec satisfaction la récente décision du Département fédéral de l'intérieur prolongeant jusqu'à fin 2009 la prise en charge par les assureurs des frais inhérents aux mammographies organisées dans le cadre d'un programme de dépistage systématique.

Les trois conseillers d'Etat se rencontreront une nouvelle fois l'an prochain.

Personnes de contact :

M. le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, 031 633 79 00 ; M. le ministre Philippe Receveur, chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines du canton du Jura, tél. 032/420 51 03 ; M. le conseiller d'Etat Roland Debély, chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Neuchâtel, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 13 décembre 2007